



CONDITIONS POUR UNE PRESTATION

(valables à partir d'avril 2025)

FORMULES PROPOSÉES :

Formule 1 : « Spectacle »

Nous présentons sur scène, et en tenue traditionnelle, 1, 2 ou 3 séries. (1 série = 1 suite de danses d'un même pays, d'une durée de 20mn). La durée de passage ne prend pas en compte le temps de changement de tenue si nous présentons plusieurs séries.

Formule 2 : « Animation » (à partir de nov. 2025)

Nous organisons une animation d'1h à destination de votre public. Nous proposons et expliquons des danses venant de divers régions et pays du monde. Ces danses sont accessibles, quel que soit le niveau de danse des participants. Les danseurs ne sont pas en tenue traditionnelle.

Formule 3 : « spectacle + animation » (à partir de nov. 2025)

Nous présentons 1 ou 2 séries sur scène et proposons ensuite 30mn d'animation à destination du public (voir formule 2)

Nous avons besoin d'un **minimum de 2 mois** (hors vacances scolaires) pour préparer une prestation « spectacle » ou « spectacle + animation »

CONDITIONS FINANCIERES

Selon la formule sélectionnée et le nombre de séries à présenter
Contactez l'association par mail pour avoir un devis.

FRAIS DE DEPLACEMENT

- A partir de 40 km du Havre, 50 centimes par km et véhicule.
- Frais réels des péages (autoroutes, ponts) par véhicule, quelle que soit la distance.

BESOINS MATERIELS

- Plateau stable d'environ 60m² (à voir avec l'organisateur)
- Sonorisation avec emplacement USB
- Vestiaire fermant à clés

CONDITIONS D'ANNULATION

Le groupe ARTS ET DANSES POPULAIRES, en raison de la fragilité de ses costumes, ne donne **jamais** de représentation en plein air en cas de pluie.

- En cas d'annulation de la prestation pour cause de mauvais temps :
 - Seules les indemnités de déplacement sont dues si le groupe ARTS ET DANSES POPULAIRES est sur place mais que le spectacle n'a pas pu être fait.
 - Le cachet est dû proportionnellement au temps de passage effectif si une partie du spectacle a été assurée.

- En cas d'annulation de la part de la part de l'organisateur pour toute autre raison et si le contrat a été signé
 - Si le groupe n'est pas sur place, la totalité du cachet est due (mais pas les frais de déplacement)
 - Si le groupe est déjà sur place, les indemnités de déplacement et le cachet sont dus dans leur totalité.

NOS COORDONNEES

Arts et Danses Populaires
Chez Mme Marie-France BEAUVAIS
78 rue d'Ecqueville
76930 Octeville sur Mer
tél: 06 11 99 03 94

mail: artetdancespopulaires.lehavre@gmail.com

site internet: <http://artdansepop.free.fr>

Facebook : arts et danses populaires

Instagram : @artsetdancespopulaires_lehavre